

# LA NOTE DE CONJONCTURE

## DE LA DIRECCTE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

# N°5

AVRIL  
2015

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## Toujours pas de signes d'amélioration sur le marché du travail

Après un repli prononcé au 3<sup>e</sup> trimestre 2014, l'emploi salarié marchand se stabilise fin 2014 en Provence-Alpes-Côte d'Azur grâce au rebond de l'intérim. En comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur, l'emploi continue de se contracter dans la construction, alors qu'il se redresse dans l'industrie et n'évolue pas dans le tertiaire marchand. Dans le secteur non marchand, le nombre de salariés en contrats aidés (hors ateliers et chantiers d'insertion) progresse plus vite qu'au 3<sup>e</sup> trimestre, largement soutenu par la hausse des contrats uniques d'insertion dont la durée s'allonge. La progression est toutefois plus modérée qu'au cours des trimestres précédents. Parallèlement, le taux de chômage augmente légèrement (+0,1 point sur un trimestre) pour atteindre 11,6 % de la population active, et la demande d'emploi accélère de nouveau.

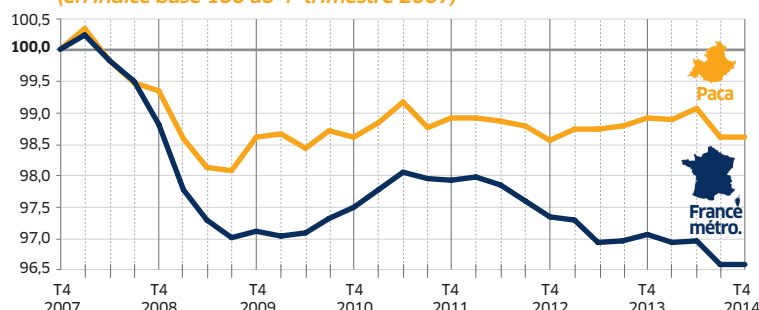
En France métropolitaine, l'emploi salarié marchand est stable également, après avoir reculé au trimestre précédent. En réaffectant les intérimaires à leur secteur d'activité employeur, les effectifs baissent dans la construction, tandis qu'ils se stabilisent dans l'industrie et progressent très légèrement dans le tertiaire marchand. Dans le secteur non marchand, comme en Paca, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés (hors ateliers et chantiers d'insertion) augmente plus vite qu'au 3<sup>e</sup> trimestre. Le taux de chômage, en hausse de 0,1 point, s'élève à 10,0 % de la population active et la progression de la demande d'emploi s'intensifie. Ces tendances s'inscrivent dans un contexte de ralentissement de l'activité nationale au 4<sup>e</sup> trimestre 2014 : +0,1 %, après +0,3 %.

### Stabilité de l'emploi salarié marchand, grâce à la hausse spectaculaire de l'intérim

En Paca, l'emploi salarié des secteurs concurrentiels hors agriculture et particuliers employeurs se stabilise fin 2014 (-160 emplois), après s'être replié au trimestre précédent (-0,5 %) > ①. La destruction de 2 100 emplois directs a été quasiment compensée par la création de 1 940 emplois intérimaires > ②. Sur un trimestre, l'intérim progresse de 6,1 % (après -4,4 %) : c'est une augmentation record depuis que cette information est disponible en 2001. L'emploi intérimaire retrouve ainsi son niveau de mi-2012. Au total au 4<sup>e</sup> trimestre 2014, la région compte 1 101 750 salariés (7,2 % des effectifs nationaux), soit une baisse de 0,3 % sur un an (-3 560 emplois).

En France métropolitaine, les évolutions sont identiques : l'emploi se stabilise fin 2014 (-1 200 postes), sous l'effet d'un rebond de l'intérim (+24 100 postes) qui contrebalance presque le recul de l'emploi direct (-25 300). Sur un an, l'emploi diminue de 0,5 % (-74 000 postes). D'après les prévisions de l'Insee, l'emploi salarié marchand reculerait de nouveau d'ici mi-2015, en dépit des effets positifs de la montée en charge du CICE et du Pacte de responsabilité et de solidarité, car le redressement attendu de l'activité (+0,4 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 et +0,3 % au 2<sup>e</sup> trimestre, après +0,1 % fin 2014) ne serait pas encore suffisant pour permettre un redressement de l'emploi.

### ① Évolution de l'emploi salarié marchand (en indice base 100 au 4<sup>e</sup> trimestre 2007)

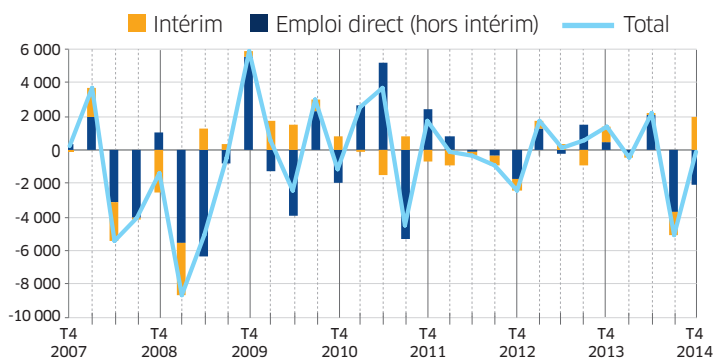


Note : données provisoires, corrigées des variations saisonnières

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Source : Insee, estimations d'emploi

### ② Contribution de l'intérim et de l'emploi direct à l'évolution de l'emploi salarié marchand, en Paca (en nombre)

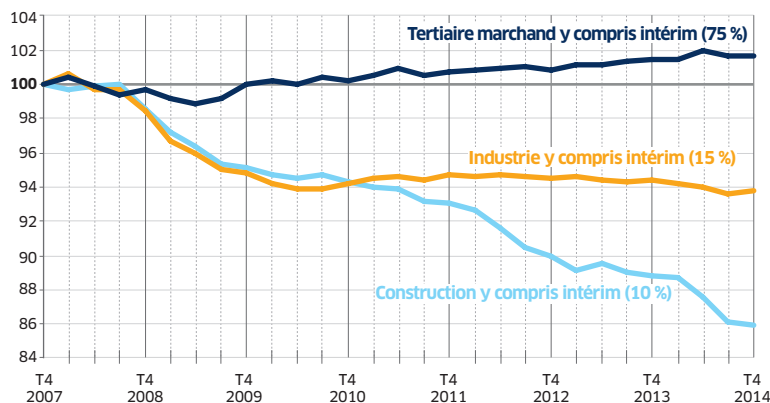


Note : données provisoires, corrigées des variations saisonnières

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Source : Insee, estimations d'emploi

### 3 Évolution de l'emploi salarié marchand en Paca, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur (en indice base 100 au 4<sup>e</sup> trimestre 2007)

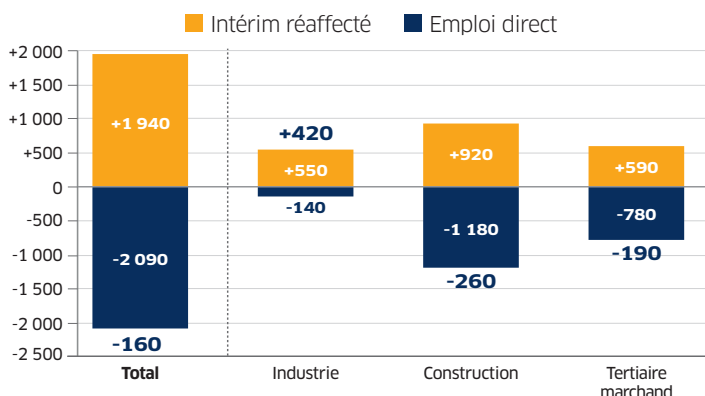


Note : données provisoires, corrigées des variations saisonnières

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Sources : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - réaffectation de l'intérim ; Direccte Paca / Sese

### 4 Évolution de la contribution de l'intérim et de l'emploi direct à l'emploi salarié marchand, en Paca (en nombre, entre le T3 et le T4 2014)

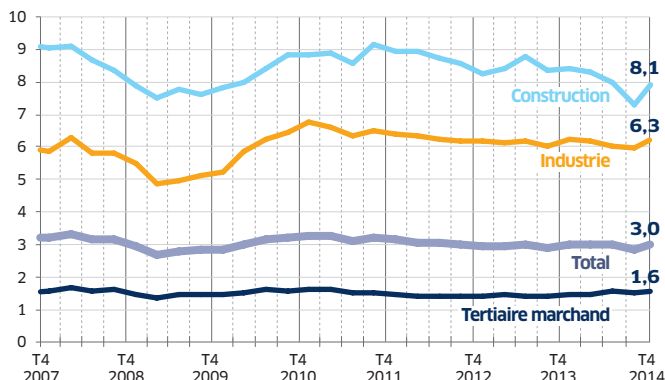


Note : données arrondies provisoires, corrigées des variations saisonnières ; l'addition des trois secteurs d'activité peut ne pas correspondre exactement au total, car celui-ci comprend tous les intérimaires, y compris ceux des secteurs de l'agriculture et du tertiaire non marchand

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Sources : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - réaffectation de l'intérim ; Direccte Paca / Sese

### 5 Taux de recours à l'intérim<sup>(1)</sup> par secteur d'activité, en Paca (en %)



(1) Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données provisoires, corrigées des variations saisonnières

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Sources : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - réaffectation de l'intérim ; Direccte Paca / Sese

En Paca, en comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur > Méthode p6, l'emploi se redresse dans l'industrie au 4<sup>e</sup> trimestre 2014, après trois trimestres consécutifs de repli > 3. Dans la construction, la baisse des effectifs se poursuit, mais plus modérément que les deux trimestres précédents. Enfin, dans le tertiaire marchand, le nombre de salariés se stabilise.

Plus précisément, dans le tertiaire marchand (qui représente 75 % de l'emploi salarié marchand, avec 826 570 emplois), la création de 590 postes intérimaires atténue la destruction de 780 emplois directs > 4. Les effectifs se replient pour le 2<sup>e</sup> trimestre consécutif dans les sous-secteurs "hébergement-restauration" (-0,6 %, après -0,9 % au 3<sup>e</sup> trimestre, soit -640 postes) et "commerce" (-0,3 %, après -0,7 %, soit -790 postes au total et -1 060 emplois directs). En revanche, ils progressent dans les sous-secteurs "information et communication" (+1,1 %, soit +410 postes), "transports et entreposage" (+0,3 %, soit +360 postes, dont +260 postes intérimaires), "activités immobilières" (+0,2 %, soit +50 postes) et dans les activités de soutien aux entreprises (+0,3 %, soit +520 postes). Partout ailleurs, ils sont quasiment stables.

Dans l'industrie (qui représente 15 % de l'emploi salarié marchand, avec 164 470 emplois), la création de 550 emplois intérimaires permet à l'emploi salarié de progresser fin 2014 (+420 postes, soit +0,3 %), en dépit de la destruction de 140 emplois directs. La croissance de l'emploi est très forte dans le sous-secteur des industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution (+1,1 %, soit +350 emplois, dont +160 postes intérimaires), le seul qui crée des emplois directs ce trimestre. Elle est plus modérée dans les industries agro-alimentaires et dans la fabrication d'autres produits industriels (+0,3 %, soit respectivement +80 et +170 postes). À l'inverse, les effectifs se replient dans la fabrication de matériel de transport (-0,8 %, soit -140 postes) et dans celle d'équipements électriques, électroniques et de machines (-0,2 %, soit -50 postes).

Enfin, dans la construction (10 % de l'emploi salarié marchand, avec 109 720 emplois), on n'avait pas observé une baisse aussi contenue depuis fin 2011 (-0,2 % soit -260 postes). Cela s'explique par la forte progression de l'intérim dans ce secteur (+920 postes, soit +11,5 %), qui vient presque compenser les destructions d'emplois directs (-1 180 postes, soit -1,2 %). Le taux de recours à l'intérim s'est en effet redressé, passant de 7,3 % au 3<sup>e</sup> trimestre à 8,1 % fin 2014 > 5.

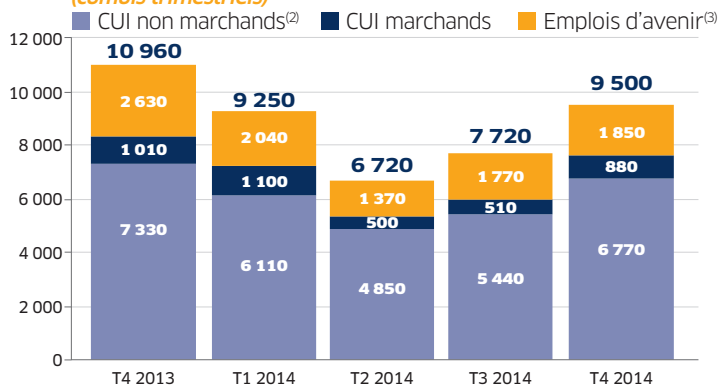
En France métropolitaine, en réaffectant aussi les intérimaires à leur secteur d'activité employeur, l'emploi augmente très légèrement dans le tertiaire marchand (+0,1 %, après -0,2 %). Dans l'industrie, il se stabilise, alors qu'il ne cessait de baisser depuis mi-2011. En revanche, il se contracte encore dans la construction (-0,9 %, après -1,6 %).

### Le nombre de salariés en contrats aidés progresse toujours

Avec 9 500 contrats aidés signés ou reconduits en Paca au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2014 (hors ateliers et chantiers d'insertion) > Encadré p3, l'activité du Service Public pour l'Emploi a été soutenue > 6. Néanmoins, par rapport au même trimestre de 2013, ce nombre régresse de 13 % (soit -1 460 embauches). Cette chute annuelle des entrées concerne l'ensemble des contrats aidés et, pour la deuxième fois consécutive, les Emplois d'avenir (-780 sur un an).

Au total sur 2014, le nombre d'embauches et de reconductions en contrats aidés est conforme aux objectifs assignés à la région Paca par le Ministère du travail : il s'élève à 33 180. Par rapport à 2013, ce nombre a toutefois diminué (-13 %). Ce recul est imputable aux Contrats uniques d'insertion (-16 % sur un an), en partie parce que la durée de ces contrats s'allonge : la moyenne passe de huit mois en 2013 à dix mois en 2014. Le nombre d'Emplois d'avenir, en revanche, progresse de 3 % sur un an.

### 6 Entrées<sup>(1)</sup> dans les principaux contrats aidés, hors ateliers et chantiers d'insertion, en Paca (cumuls trimestriels)



(1) y compris avenants de reconduction  
 (2) les CUI-CAE n'incluent pas les ateliers et chantiers d'insertion  
 (3) marchands et non marchands  
 Note : données brutes arrondies, provisoires  
 Source : ASP ; Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

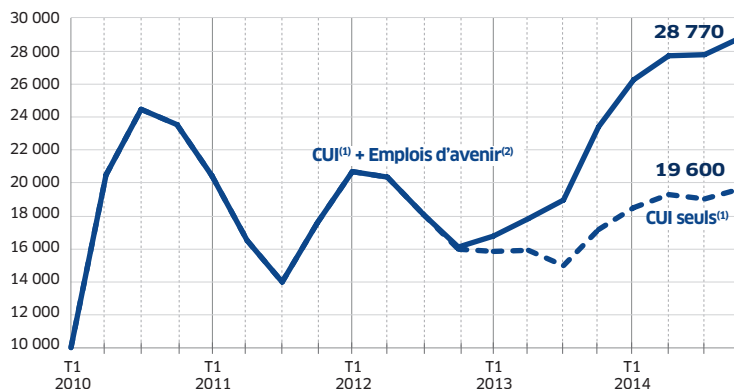
Fin 2014, Paca compte ainsi 28 770 bénéficiaires en contrats aidés > 7. Ce stock progresse de 23 % par rapport à fin 2013. La hausse du nombre de bénéficiaires, plus vive au 4<sup>e</sup> trimestre qu'au 3<sup>e</sup> (+970, après +100), reste toutefois en deçà des hausses constatées précédemment. Néanmoins, la région Paca affiche son plus haut niveau de contrats aidés depuis l'origine du Contrat unique d'insertion début 2010 > 8. Sur un an, le nombre total de bénéficiaires augmente de +5 340, dont plus de la moitié sont des salariés en Emplois d'avenir (+2 940).

#### Encadré

Suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'État. En conséquence, pour les **Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)**, le recours aux contrats aidés a pris fin au 1<sup>er</sup> juillet 2014 et le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) se substitue au CUI-CAE. Le CDDI est d'une durée minimale de 4 mois renouvelables, dans la limite d'une durée totale de 2 ans. Il pourra toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé.

Dans cette publication, les données relatives aux contrats aidés sont révisées hors ACI afin d'être à champ constant. Dès que la Dares publiera une nouvelle série sur les CDDI, celle-ci sera analysée dans cette note.

### 8 Évolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, hors ateliers et chantiers d'insertion, en Paca (en nombre)



(1) les CUI-CAE n'incluent pas les ateliers et chantiers d'insertion  
 (2) les Emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012  
 Note : données brutes arrondies en fin de trimestre, provisoires  
 Source : ASP ; Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

### 9 Repli des entrées en contrats d'apprentissage

Au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2014, 8 660 contrats d'apprentissage sont enregistrés en Paca, soit 11 % de moins qu'au même trimestre de 2013 > 9. Au final, sur l'année 2014, le nombre de contrats (19 975) s'affaïsse de 3 % par rapport à 2013. La tendance est similaire au niveau national.

### 9 Entrées<sup>(1)</sup> en contrats d'apprentissage, en Paca (cumuls trimestriels)



(1) les données font référence aux dates d'enregistrement des contrats  
 Note : données brutes arrondies, provisoires  
 Source : Dares, base Ari@ne ; Traitements : Direccte Paca / Sese

#### Avertissement

Suite à des difficultés techniques, les statistiques mensuelles des **contrats de professionnalisation** sont temporairement indisponibles. Les données de certains OPCA, qui doivent chaque mois saisir les informations dans une application de gestion étant manquantes, les statistiques sur l'année 2014 sont incomplètes.

### 7 Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, hors ateliers et chantiers d'insertion, en Paca

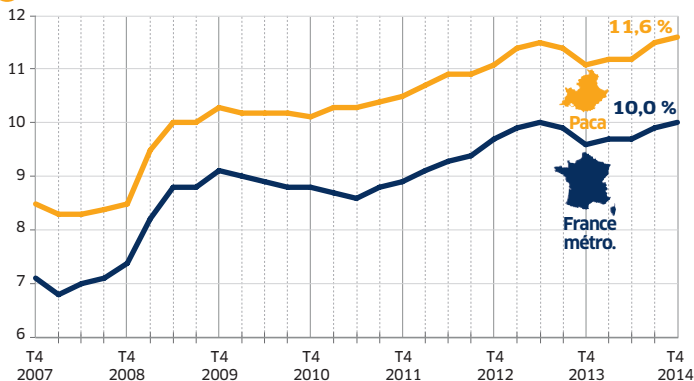
	Effectif		Variation trimestrielle (en nombre)				
	T4 2013	T4 2014	T4 2013	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014
<b>Secteur non marchand</b>	<b>19 910</b>	<b>23 430</b>	<b>+3 310</b>	<b>+2 050</b>	<b>+1 530</b>	<b>+360</b>	<b>+800</b>
<b>CUI-CAE<sup>(1)</sup></b>	14 950	17 550	+1 810	+980	+1 050	+50	+520
<b>Emplois d'avenir</b>	4 960	7 100	+1 500	+1 060	+490	+310	+290
<b>Secteur marchand</b>	<b>3 520</b>	<b>4 120</b>	<b>+1 160</b>	<b>+780</b>	<b>-80</b>	<b>-260</b>	<b>+160</b>
<b>CUI-CIE</b>	2 250	2 050	+420	+310	-260	-280	+30
<b>Emplois d'avenir</b>	1 270	2 070	+740	+470	+180	+20	+130
<b>Total</b>	<b>23 430</b>	<b>28 770</b>	<b>+4 460</b>	<b>+2 820</b>	<b>+1 450</b>	<b>+100</b>	<b>+970</b>

(1) les CUI-CAE n'incluent pas les ateliers et chantiers d'insertion  
 Note : données brutes arrondies en fin de trimestre, provisoires  
 Source : ASP ; Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

## ■ Légère hausse du taux de chômage

En Paca, le taux de chômage augmente légèrement au 4<sup>e</sup> trimestre 2014 (+0,1 point par rapport au trimestre précédent) et s'établit à 11,6 % de la population active > 10. Sur un an, il progresse de 0,5 point. En France métropolitaine, l'augmentation trimestrielle est de même ampleur et le taux de chômage atteint 10,0 % (+0,4 point sur un an). D'après les prévisions de l'Insee, la hausse attendue de l'emploi total, modeste au 1<sup>er</sup> semestre 2015, ne permettrait pas de compenser l'accroissement de la population active, si bien que le taux de chômage poursuivrait sa hausse d'ici mi-2015.

### 10 Taux de chômage (en %)



Note : données trimestrielles provisoires, corrigées des variations saisonnières

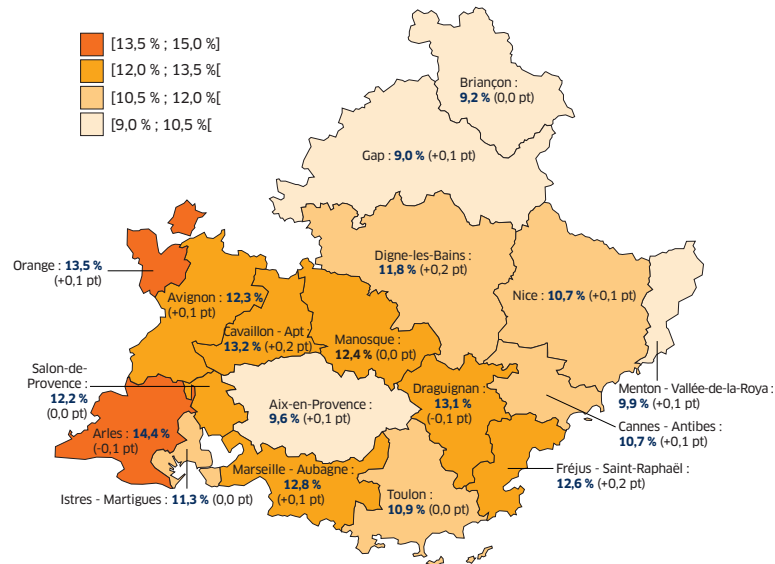
Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

Au sein de la région, le taux de chômage progresse de 0,1 point par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2014 dans les Hautes-Alpes (9,3 %), les Alpes-Maritimes (10,7 %) et le Var (11,4 %). Il est stable dans les Alpes-de-Haute-Provence (12,0 %), les Bouches-du-Rhône (12,0 %) et le Vaucluse (12,8 %). Sur un an, c'est précisément dans le Vaucluse, département qui a le plus fort taux de chômage de la région depuis 2012, que la hausse est la plus forte (+0,7 point). L'écart se creuse ainsi davantage avec les Bouches-du-Rhône (0,8 point fin 2014, contre 0,4 point fin 2013).

Les évolutions trimestrielles sont à peine plus marquées dans les zones d'emploi de la région > 11. La hausse atteint +0,2 point dans celles de Digne-les-Bains (11,8 %), Fréjus-Saint-Raphaël (12,6 %) et Cavillon-Apt (13,2 %). À l'inverse, le taux de chômage se replie de 0,1 point dans les zones d'emploi de Draguignan (13,1 %) et d'Arles (14,4 %). Il se stabilise dans celles de Briançon (9,2 %), Toulon (10,9 %), Istres-Martigues (11,3 %), Salon-de-Provence (12,2 %) et Manosque (12,4 %). Dans les autres zones d'emploi, il augmente au même rythme que la région : +0,1 point.

### 11 Taux de chômage par zone d'emploi

(taux en % au T4 2014 et évolution trimestrielle en point)



Note : données trimestrielles provisoires, corrigées des variations saisonnières

Source : Insee, taux de chômage localisés

## ■ Nouvelle accélération de la demande d'emploi

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2014, Paca compte en moyenne 443 200 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > 12. C'est 25 700 de plus qu'un an auparavant. Depuis le 3<sup>e</sup> trimestre 2014, la hausse annuelle de la demande d'emploi s'amplifie : fin 2014, elle est de +6,2 % (après +5,6 %). D'après les premières données disponibles début 2015, si le nombre de demandeurs d'emploi observé en février se maintenait en mars, l'augmentation annuelle atteindrait +6,6 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

Les évolutions ne sont pas homogènes au sein de la région. La demande d'emploi accélère dans les Hautes-Alpes (+7,2 % sur un an au 4<sup>e</sup> trimestre 2014, après +5,6 %), les Alpes-Maritimes (+8,1 %, après +7,5 %), les Bouches-du-Rhône (+5,0 %, après +4,2 %) et le Vaucluse (+6,6 %, après +5,7 %). En revanche, elle ralentit dans les Alpes-de-Haute-Provence (+4,1 %, après +5,5 %) et le Var (+6,4 %, après +6,9 %). Au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, tous les départements de Paca devraient être concernés par la dégradation régionale.

En France métropolitaine, 5 182 900 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégories A, B, C au 4<sup>e</sup> trimestre 2014, soit +6,0 % sur un an (après +5,5 %). Début 2015, l'accélération se poursuivrait au vu des premières données disponibles.

### 12 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits en fin de mois à Pôle emploi en Paca

	Moyenne trimestrielle (en niveau)	Évolution annuelle (en %)				
	T4 2014	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014	T1 2015 acquis*
<b>Total</b>	<b>443 200</b>	<b>5,2</b>	<b>4,9</b>	<b>5,6</b>	<b>6,2</b>	<b>6,6</b>
<b>Hommes</b>	<b>225 800</b>	6,8	6,0	6,8	<b>7,1</b>	7,1
<b>Femmes</b>	<b>217 500</b>	3,7	3,7	4,5	<b>5,1</b>	6,2
<b>Agés de moins de 25 ans</b>	<b>60 800</b>	-0,6	-1,4	0,0	<b>1,1</b>	2,3
<b>Agés de 25 à 49 ans</b>	<b>278 200</b>	4,4	4,0	4,7	<b>5,2</b>	5,9
<b>Agés de 50 ans et plus</b>	<b>104 200</b>	11,9	11,8	12,2	<b>12,1</b>	11,3
<b>Inscrits depuis moins d'un an</b>	<b>263 200</b>	2,2	1,7	3,3	<b>3,8</b>	4,2
<b>Inscrits depuis un an et plus</b>	<b>180 100</b>	10,2	10,0	9,4	<b>9,8</b>	10,4

\* Les données de janvier et de février 2015 étant connues, l'acquis de croissance pour le T1 2015 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre février et mars 2015.

Note : données arrondies, corrigées des variations saisonnières

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS : Direccte Paca / Sese

En Paca, chez les jeunes de moins de 25 ans, la hausse de la demande d'emploi progresse de 1,1 % sur un an (soit +660 personnes), après une stabilité au 3<sup>e</sup> trimestre et un 1<sup>er</sup> semestre de repli. Chez les jeunes femmes, alors qu'elle baissait depuis quatre trimestres consécutifs, la demande d'emploi renoue avec la hausse fin 2014 (+0,4 %). Chez les jeunes hommes, elle augmente au même rythme qu'au trimestre précédent (+1,7 %). Si les niveaux observés en février 2015 se maintenaient en mars, la demande d'emploi des jeunes femmes progresserait plus vite que celle de leurs homologues masculins au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, pour la première fois en trois ans.

À l'inverse, chez les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus, une faible décélération est perceptible au 4<sup>e</sup> trimestre 2014 (+12,1 % sur un an, après +12,2 %). La demande d'emploi des seniors continue néanmoins de croître deux fois plus vite que la moyenne tous âges confondus. Fin 2014, on dénombre 104 200 demandeurs d'emploi de 50 ans et plus, soit 11 200 personnes de plus que l'an passé. Début 2015, la hausse pourrait s'atténuer plus nettement.

La progression est également vive chez les personnes inscrites depuis un an et plus à Pôle emploi. Toutefois, alors que la hausse annuelle était repassée sous la barre des 10 % au second semestre 2014, elle devrait de nouveau s'intensifier début 2015. Au total, la part des demandeurs d'emploi de longue durée dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C ne cesse de s'accroître : fin 2014, elle s'établit à 40,6 %.

Enfin, si l'on se restreint aux demandeurs d'emploi de catégorie A, c'est-à-dire qui n'ont exercé aucune activité, la hausse annuelle atteint +5,9 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2014 en Paca (soit +17 500, après +16 200 au trimestre précédent). Fin 2014, on en dénombre 316 000 dans la région. Début 2015, contrairement à l'ensemble des catégories A, B, C, la hausse se modèrerait au vu des premières données disponibles.

Rédaction achevée le 17 avril 2015.

Virginie Meyer, chef de projet.

En collaboration avec Rémi Belle,  
Marie-Christine Chesneau et Virginie D'Angelo.

### Pour en savoir plus :

> [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca](#)

> Dares Analyses n°29, avril 2015 :

["Conjoncture de l'emploi et du chômage au 4<sup>e</sup> trimestre 2014 : Ralentissement de l'activité et stabilité de l'emploi"](#)

> Note de conjoncture de l'Insee, mars 2015 : ["Un peu de carburant pour la consommation et pour les marges"](#)

## Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul, périodicité et populations couvertes diffèrent. Le taux de chômage est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le nombre de demandeurs d'emploi est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme chômeur au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Par définition, ne sont donc pas considérés comme chômeurs les demandeurs d'emploi de catégories B et C (parce qu'ils exercent une activité réduite), de catégorie D (parce qu'ils ne sont pas disponibles pour travailler, mais en stage, en formation ou en maladie) et enfin de catégorie E (parce qu'ils sont en emploi, bénéficiaires de contrats aidés par exemple). En revanche, la plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les listes de Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas

considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des demandeurs d'emploi de catégorie A ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas.

### Pour en savoir plus :

- sur la statistique mensuelle de la demande d'emploi (Pôle emploi-Dares) : [http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Documentation\\_STMT\\_grand\\_public\\_2015\\_03\\_06.pdf](http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Documentation_STMT_grand_public_2015_03_06.pdf)
- sur le chômage BIT (Insee) : [http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers\\_web/chomage/chomage.htm](http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/chomage/chomage.htm)

## Méthode de réaffectation des intérimaires à leur secteur d'activité employeur

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Paca a réaffecté les effectifs intérimaires à leur secteur d'activité employeur. En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentées dans cette note sont différentes de celles publiées par l'Insee, qui classe l'intérim exclusivement dans le tertiaire marchand.

Pour effectuer cette réaffectation, le Sese a mis au point une méthode, inspirée de celle de la Direccte Nord-Pas-de-Calais. Cette méthode, explicitée dans l'encadré en page 3 de la [Note de conjoncture n°2](#), consiste à désaisonnaliser, pour chaque secteur d'activité, les séries départementales du nombre de contrats intérimaires en cours en fin

de mois à l'agence d'intérim produites par la Dares, puis pour chaque département, à calculer la part que représente chaque secteur dans le nombre total de contrats intérimaires en cours en fin de mois. Ces proportions sont ensuite appliquées à la série régionale d'intérim co-produite par l'Insee et la Dares. On obtient ainsi une série d'effectifs intérimaires corrigée des variations saisonnières, ventilée par secteur d'activité et par département, cohérente avec les estimations trimestrielles d'emploi salarié de l'Insee. Les effectifs intérimaires au niveau de la région sont obtenus en sommant les effectifs départementaux. En ajoutant ces effectifs à ceux hors intérim diffusés par l'Insee, on obtient enfin une nouvelle série d'emploi salarié où chaque intérimaire est réaffecté à son secteur d'activité employeur. Ce sont ces données qui sont analysées dans la présente note.

## Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

### Les contrats aidés

Destinés prioritairement aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, les contrats aidés diminuent les coûts d'embauche et/ou de formation de certains salariés pour les employeurs. Aujourd'hui, il en existe deux types :

> **Les Contrats uniques d'insertion (CUI)** : entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010, ces contrats de travail visent à favoriser l'insertion professionnelle des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils concernent notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, de 50 ans et plus et les bénéficiaires de minimas sociaux.

Ils se déclinent en deux volets : le Contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand, et le Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand. Ce dernier secteur est privilégié par les pouvoirs publics compte tenu d'un plus fort impact de ces contrats sur le niveau d'emploi (à la hausse) et de chômage (à la baisse) que le secteur marchand, où les effets d'aubaine et de substitution sont plus marqués.

La signature d'un CUI ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région. Le volume de ces contrats est déterminé semestriellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Paca représente ainsi autour de 8 % de l'enveloppe financière nationale.

> **Les Emplois d'avenir** : ils sont une forme spécifique du Contrat unique d'insertion, destinés aux jeunes sans emploi de 16 à 25 ans et aux personnes handicapées de moins de 30 ans peu ou pas qualifiés, ou résidant en zone urbaine sensible ou en zone de revitalisation rurale. Créés en novembre 2012, ils ont pour objectif de proposer à ces jeunes des solutions d'emploi et de leur ouvrir

l'accès à une qualification pour favoriser leur insertion professionnelle. Comme pour le CUI, les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités, établissements publics) sont privilégiés par les orientations ministérielles.

### Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. À quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

> **Les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

> **Les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'État ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensées en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion, ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Paca :

[www.paca.direccte.gouv.fr](http://www.paca.direccte.gouv.fr)

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. : 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Patrice Russac

Chef de projet : Virginie Meyer - [virginie.meyer@direccte.gouv.fr](mailto:virginie.meyer@direccte.gouv.fr)

Chef de service : Rémi Belle - [remi.belle@direccte.gouv.fr](mailto:remi.belle@direccte.gouv.fr)

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : L'agence Mars